

# TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR 2013

## TAXE FONCIÈRE ( / 100\$ d'évaluation )

	Sept-Îles	Gallix	Moisie
<b>Catégorie résiduelle</b>			
Taux de la catégorie résiduelle	0.58 \$	0.58 \$	0.58 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0.15 \$	0.15 \$	0.15 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0.09 \$	- \$	0.06 \$
<b>Total - Catégorie résiduelle</b>	<b>0.82 \$</b>	<b>0.73 \$</b>	<b>0.79 \$</b>
<b>Catégorie 6 logements et plus</b>			
Taux de la catégorie 6 logements et plus	0.69 \$	0.69 \$	0.69 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0.15 \$	0.15 \$	0.15 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0.09 \$	- \$	0.06 \$
<b>Total - Catégorie 6 logements et plus</b>	<b>0.93 \$</b>	<b>0.84 \$</b>	<b>0.90 \$</b>
<b>Catégorie non résidentielle</b>			
Taux de la catégorie non résidentielle	2.56 \$	2.36 \$	2.36 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0.15 \$	0.15 \$	0.15 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0.09 \$	- \$	0.06 \$
<b>Total - Catégorie non résidentielle</b>	<b>2.80 \$</b>	<b>2.51 \$</b>	<b>2.57 \$</b>
<b>Catégorie industrielle</b>			
Taux de la catégorie industrielle	2.61 \$	2.41 \$	2.41 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0.15 \$	0.15 \$	0.15 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0.09 \$	- \$	0.06 \$
<b>Total - Catégorie industrielle</b>	<b>2.85 \$</b>	<b>2.56 \$</b>	<b>2.62 \$</b>

## TARIFICATION POUR LA FOURNITURE D'EAU

### Consommation sans compteur

Pour chaque unité d'habitation	135.00 \$
Pour chaque chambre d'une maison de chambres ou de pension	45.00 \$
Pour chaque lieu d'affaires non muni d'un compteur	135.00 \$

### Consommation avec compteur

DIAMÈTRE (CONDUITE)	COMPENSATION POUR 4 MOIS*	POUR LES PREMIERS*
16 mm	70 \$	90 922 litres
19 mm	70 \$	90 922 litres
25 mm	130 \$	181 844 litres
38 mm	230 \$	304 589 litres
50 mm	330 \$	454 610 litres
75 mm	650 \$	909 220 litres
100 mm	980 \$	1 363 830 litres
150 mm	1 980 \$	2 727 660 litres
200 mm	3 960 \$	5 455 320 litres
Compensation additionnelle de 0,24 \$ par 1 000 litres excédentaires.		

\* Taux de conversion 1 000 litres = 219,97 gallons impériaux

# TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR 2013

## TARIFICATION POUR LA CUEILLETTE DE DÉCHETS

Pour chaque unité d'habitation	135.00 \$
Pour chaque chambre d'une maison de chambres ou de pension	50.00 \$
Par emplacement d'un terrain de camping	7.00 \$
Immeuble non résidentiel desservi par conteneur (1 cueillette par semaine)	
2 verges cubes	600.00 \$
4 verges cubes	1 200.00 \$
6 verges cubes	1 800.00 \$
Immeuble non résidentiel non desservi par conteneur d'acier (par 100\$ d'évaluation, sujet à une compensation minimale de 135 \$)	0.25 \$

## COMPENSATION

Travaux d'égout (Plage Ferguson)	245.00 \$
Travaux d'assainissement - SQAÉ (Gallix)	50.00 \$
Travaux d'assainissement - PADEM (Moisie)	30.00 \$
Travaux d'aménagement - Puits d'alimentation Station de Moisie	220.00 \$